



Description de poste : Directeur.trice du développement durable et social

Poste cadre – 40 heures / semaine

Rémunération annuelle : 87 225 \$

Sommaire du poste

Sous l'autorité de la direction générale, le directeur du développement urbain et durable et social est responsable de la planification, de la coordination et du suivi des services municipaux en lien avec la création de milieux de vie attrayants, inclusifs et fonctionnels qui tiennent compte des dimensions économiques, environnementales et sociales du territoire.

Il assure une gestion intégrée et stratégique des équipes sous sa responsabilité, en veillant à l'efficacité des opérations, à la qualité des services aux citoyens et à la mise en œuvre des orientations municipales.

Le directeur doit favoriser l'équilibre entre la croissance physique de la ville et le bien-être des citoyens, en intégrant des politiques de logement, de transport, d'accès aux services, de participation citoyenne et de développement communautaire.

Avec son équipe, il doit :

- S'assurer du développement harmonieux du territoire et gère le développement de projets pour améliorer la qualité de vie des citoyens
- Concevoir, planifier, développer, diriger et évaluer l'ensemble des activités municipales liées aux travaux publics, soit l'entretien des bâtiments, la gestion de l'eau potable, la mécanique et la voirie, l'aqueduc et l'égout.
- Concevoir, planifier, développer, diriger et évaluer l'ensemble des activités, programmes et événements en lien avec les loisirs, la culture et le développement communautaire.

Le directeur assume les tâches et les responsabilités de la direction générale lors de ses vacances.

TÂCHES ET PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

1. Gestion et supervision des équipes

- Diriger, superviser et voir à la mobilisation des coordonnateurs du développement social et du développement durable.
- Assurer la cohésion et la collaboration entre les équipes sous sa responsabilité et l'ensemble de l'organisation.
- En collaboration avec les coordonnateurs, définir les objectifs opérationnels en lien avec les objectifs stratégiques déterminés par la direction générale et le conseil municipal.
- Établir des objectifs de performance individuels et collectifs. Effectuer les évaluations de rendement des employés sous sa supervision et voir à leur développement professionnel.

- Assurer une gestion stratégique des ressources humaines en matière de mouvement de main d'œuvre et de planification des ressources.
- Définir les priorités en matière de développement municipal en lien avec la vision stratégique du conseil municipal.

2. Planification stratégique et gestion de projets

- Conjointement avec la direction générale, développer des plans directeurs et projets pour améliorer de manière équilibrée et durable l'aménagement du territoire tout en répondant aux besoins sociaux des citoyens et en respectant les orientations du conseil municipal.
- Mettre en œuvre les décisions prises dans le conseil municipal, à travers les services, et assurer le suivi des projets en cours.
- Assurer la supervision et la coordination des projets municipaux en collaboration avec les différents partenaires (MRC, ministère des Affaires municipales, firmes de consultants, citoyens).
- Planifier la gestion, la supervision et la coordination des activités des différents services sous sa supervision, suivre l'évolution des projets, en assurer la conformité budgétaire et la gestion des échéanciers.
- Réviser et approuver les rapports d'activités et bilans périodiques des différents services et en assurer la communication à la direction générale.

3. Développement territorial et communautaire

- Assurer, via une approche intégrée, le développement des infrastructures physiques (logement, transport, espaces publics) selon les dynamiques sociales (cohésion communautaire, inclusion, qualité de vie) et les orientations du conseil municipal.
- Collaborer à la mise en œuvre de projets de développement durable, d'urbanisme et de revitalisation des infrastructures et en assurer la réalisation
- Voir à promouvoir l'implication des citoyens et des organismes communautaires dans les projets municipaux.
- Assurer la gestion, le développement et l'entretien des infrastructures municipales.
- Collaborer avec les diverses parties prenantes pour améliorer l'offre de services municipaux.
- Proposer des mesures d'amélioration continue dans l'organisation des services et dans la gestion des ressources.

4. Gestion administrative et financière

- Contribuer à l'élaboration du budget municipal en collaboration avec la direction générale
- Élaborer et gérer les budgets des services sous sa responsabilité.

- Identifier les opportunités de financement et assurer la gestion et la supervision des demandes de subventions.
- Assurer un suivi rigoureux des dépenses et proposer des stratégies d'optimisation des ressources.
- Préparer et rédiger des rapports et recommandations pour la direction générale et le conseil municipal.
- Veiller à l'application des politiques et règlements municipaux relatifs aux services concernés.
- Planifier, préparer et suivre les demandes de soumission, de contrat et demandes de financement relevant de sa direction.

5. Représentation et collaboration interservices

- Représenter la municipalité auprès des partenaires régionaux et gouvernementaux.
- Travailler en étroite collaboration avec les autres services municipaux.
- Assurer une communication fluide et efficace entre les équipes et la direction générale.
- Participer aux consultations publiques.

Exigences du poste

- Diplôme universitaire en administration publique, gestion municipale, urbanisme, ingénierie ou tout autre domaine connexe.
- Détenir une expérience pertinente en gestion d'équipes multidisciplinaires dans un milieu municipal.
- Détenir d'excellentes connaissances des règlements municipaux et des programmes gouvernementaux en infrastructures et loisirs.
- Posséder des compétences démontrées en gestion de projets et en gestion budgétaire.
- Être reconnu pour sa capacité à mobiliser et à travailler en collaboration avec différentes parties prenantes.
- Posséder de fortes aptitudes en communication et en résolution de problèmes.
- Maîtriser des outils de gestion de projet et des logiciels municipaux.